

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**SESTO** 

**Date de révision** 30-nov.-2022 **Date d'impression** 30-nov.-2022

Version 2 Remplace la version : 11-janv.-2022 ADM.02150.F.2.A Codes produit FNG56956-33

9511849

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

### **SESTO**

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisations déconseillées

Fongicide; Utilisation professionnelle Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur</u>

ADAMA France s.a.s 33, rue de Verdun

92156 SURESNES Cedex Tel: (+33) (0)1 41.47.33.33 Fay: (+33) (0)1 41.21.54.34

Fax: (+33) (0)1 41.21.54.34

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail

fds@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS (24 heures sur 24 -7 jours sur 7) : Tel:

+33(0)1 40 05 48 48 Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Contient Folpet, Hexaméthylènetétramine, 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au

savon

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Mentions de danger spécifiques de EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement

Phrases supplémentaires pour PPP SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui

s'appliquent à ce produit.

Délai de rentrée: 48 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017

#### 2.3. Autres dangers

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

	Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrem ent REACH
- 1	Folpet	133-07-3	205-088-6	613-045-00-1	38 - 42	Acute Tox. 4			Aucune

					(H332) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400)		M=10	donnée disponible
Alkylnaphthalenesulfo nic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	614-476-8		3.5 - 5	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
Acide fumarique	110-17-8	203-743-0	607-146-00-X	1 - 1.5	Eye Irrit. 2 (H319)			Aucune donnée disponible
Hexaméthylènetétrami ne	100-97-0	202-905-8	612-101-00-2	0.5 - 1	Flam. Sol. 2 (H228) Skin Sens. 1 (H317)			Aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazole-3( 2H)-one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	< 0.1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%		01-212076154 0-60-XXXX

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS

d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée

ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** Nettoyer la bouche avec de l'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation Précautions individuelles

> adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

	Nom chimique	Union européenne	France
Ī	Hydroxyde de sodium 1310-73-2		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Ī	Hydroxyde de sodium 1310-73-2		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains

Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

Protection de la peau et du corps

Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Valeurs Méthode Remarques Propriété **Aspect** 

État physique Liquide Couleur beige opaque

Odeur Organique Léger/légère Aucune donnée disponible Seuil olfactif

рΗ CIPAC MT 75.3 solution (1 %)

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation °C

Point / intervalle d'ébullition °C : Aucune donnée disponible

Point d'éclair °C EEC A.9 >120

Aucune donnée disponible Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites supérieures/inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur kPa : Aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Densité relative 1.24-1.28

Solubilité(s) mg/l Sans objet

Voir la Section 12 pour plus Coefficient de partage Log Pow d'informations sur les effets écologiques

EEC A.3

**EEC A.15** Température d'auto-inflammabilité : >600

Température de décomposition °C : Aucune donnée disponible

CIPAC MT 114 Viscosité cinématique mm2/s 40 : 232.5

Tension superficielle Aucune donnée disponible

Granulométrie : Sans objet

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Propriétés explosives : N'est pas un explosif Propriétés comburantes : Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

Page 6/12 ADAMA

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u> F	Remarques
DL50 par voie orale mg/kg	: >5000	Rat	OCDE 401	-
DL50, voie cutanée mg/kg	: >2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: >5.28	Rat	OCDE 403	
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
oculaire				
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané	Souris	LLNA OCDE 429	

### Toxicité chronique

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Folpet : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Folpet : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Folpet : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

STOT - exposition unique

Nom chimique

Folpet : Non classé

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Folpet : Non classé

Danger par aspiration

Nom chimique

Folpet : Non classé

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Aucune information disponible. Autres effets néfastes

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë <u>Valeurs</u> **Espèce** Méthode Remarques

Poisson CL50, 96 heures mg/l 0.017 Oncorhynchus mykiss OCDE 203 **OCDE 202** Crustacés CE50, 48 heures mg/l Daphnia magna 3.9 Scenedesmus OCDE 201 Algues CE50, 72 heures mg/l 48.4

subspicatus Autres végétaux CE50 mg/l Aucune donnée

disponible

Toxicité aquatique chronique <u>Valeurs</u> **Espèce** <u>Méthode</u> Remarques

Poisson NOEC mg/l 0.0375 Rainbow trout Aucune donnée

Crustacés NOEC mg/l disponible

Aucune donnée Algues NOEC mg/l disponible

Autres végétaux NOEC mg/l Aucune donnée

disponible

**Toxicité terrestre** 

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

**Folpet** : >2510 Colin de Virginie EPA 71-1

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

EPPO 170 (1992) Folpet : >236

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique Eau DT50 jours

Nom chimique

Folpet : < 0.05 **OCDE 111** pH 7

Terrestre DT50 jours

Nom chimique

Folpet : 4.3 **SETAC** 25° C

**Biodégradation** 

Nom chimique

Folpet : Facilement biodégradable OCDE 301 B

Valeurs

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

(n-octanol/eau) Log Pow

Nom chimique

Folpet : 3.017

Facteur de bioconcentration (BCF)

Page 8 / 12 ADAMA

Remarques

Méthode

Aucune donnée

28d, semi static

disponible

Nom chimique

: 56 OECD 305E Folpet

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption Valeurs Méthode Remarques

Nom chimique **Folpet** : 304 mL/g KOC

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter dans les égouts.

Emballages contaminés

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale. Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**Autres informations** 

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Folpet)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Folpet), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 335, 601, 375

Code de classification M6

RID

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Folpet)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

9

14.4 Groupe d'emballage

Description

UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Folpet), 9, III

Danger pour l'environnement Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601

Code de classification M6

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Folpet)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Folpet), 9, III, Polluant marin

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Polluant marin P
Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274, 335, 969 N° d'urgence F-A, S-F

IMDG stockage et séparation Category A Aucune information disponible

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

<u>IATA</u>

14.1 Numéro ONU UN3082

14.2 Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (Folpet)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Folpet), 9, III

14.5 Danger pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales A97, A158, A197

Code ERG 9L



Remarque: UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non commercial/désignation Numéro(s) d'enregistrement Date

Sans objet Sans objet Sans objet

Réglementations nationales

Nouvelle Législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (Décret n°2014-285 du 4 mars 2014): Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

o Pendant l'application

Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

Sans objet

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le

règlement (CE) n° 1107/2009

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H228 - Matière solide inflammable

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Date de révision 30-nov.-2022

Motif de la révision Sections de la FDS mises à jour

#### Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS

EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées

IATA - Association internationale du transport aérien

ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification of the mixture

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

#### Méthode de classification

Classification basée sur les données de test.

Classification basée sur la décision de l'autorité

phytoprotection en France.

Classification basée sur une méthode de calcul.

Classification basée sur les données de test.

#### La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité